



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 novembre 2023

Influenza aviaire

Face à l'augmentation constatée des cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans la faune sauvage, avec un premier foyer décelé dans un élevage français, la France relève son niveau de risque

L'arrêté publié le 28 novembre au Journal officiel élève le niveau de risque de « négligeable » à « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il a pour effet de renforcer les mesures de prévention et de biosécurité pour les filières d'élevage mais également pour les chasseurs. Cette mesure est prise alors qu'un foyer en élevage vient d'être enregistré en France dans le Morbihan, premier cas de l'automne 2023.

L'Europe enregistre depuis plusieurs semaines une dynamique de propagation du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans la faune sauvage migratrice (oies cendrées et bernache notamment) mais également dans des élevages d'Europe du Nord (Allemagne, Danemark, Pays Bas) et d'Europe centrale, particulièrement en Hongrie.

Ces détections concernent un certain nombre de pays (Danemark, Pays-Bas, Allemagne en particulier) situés en amont des voies de migration qui traversent la France. L'Allemagne, la Suède ou encore l'Autriche ont identifié le virus sur différentes espèces d'oiseaux migrateurs.

La pression d'infection liée à la faune sauvage migratrice va donc progressivement s'accroître en France. 4 grues cendrées ont déjà été confirmées infectées par l'IAHP dans la Meuse (lac de Madine) et en Camargue ces derniers jours, ainsi qu'un goéland argenté dans le Morbihan. Le 27 novembre, à proche distance du goéland retrouvé infecté, un élevage de dindes a été déclaré foyer d'IAHP ; toutes les mesures sont prises pour gérer ce premier foyer en élevage de l'automne 2023.

Pour plus d'information sur la situation en Europe : <https://www.plateforme-esa.fr/fr/bulletins-hebdomadaires-de-veille-sanitaire-internationale-du-21-11-2023>

Face à cette situation, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a pris la décision d'élever le niveau de risque de « négligeable » à « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain. Lien vers l'arrêté ministériel : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048465952>

Cette décision entraîne la **mise en œuvre immédiate de mesures prévention et de biosécurité renforcées** tant par les particuliers que les acteurs professionnels, avec notamment :

- La mise à l'abri pour toutes les volailles dans les zones à risque particulier (ZRP)¹

¹ ZRP : zone à risque particulier dans lesquelles les conditions naturelles augmentent le risque de contamination

- La mise à l'abri des palmipèdes âgés de moins de 42 jours dans les zones à risque de diffusion (ZRD)²
- Le bâchage des véhicules transportant des palmipèdes
- Des restrictions concernant le transport et l'utilisation d'oiseaux appelants (chasse)
- Des restrictions concernant les rassemblements de volailles et d'oiseaux captifs.

La liste des communes concernées par des ZRD et par des ZRP est disponible sur le site du bulletin officiel du ministère de l'agriculture : <https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-651>

L'ensemble des mesures applicables est décrit dans l'arrêté ministériel du 25/09/2023 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048110961/2023-11-23/>

Ces mesures renforcées viennent en complément de la campagne de vaccination obligatoire lancée en France depuis le 1er octobre pour les élevages commerciaux détenant plus de 250 canards. La surveillance, la biosécurité et la vaccination sont des piliers complémentaires de la prévention de l'IAHP.

Pour en savoir plus :

<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-plan-daction-vaccination-de-la-france>

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv

des élevages par la faune sauvage.

² ZRD : zone à risque de diffusion présentant une densité élevée d'élevages avicoles

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 24 novembre 2023 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène

NOR : AGRG2332002A

Publics concernés : les opérateurs détenant des volailles ou autres oiseaux captifs.

Objet : augmentation du niveau de risque épizootique d'influenza aviaire hautement pathogène à « Modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication.

Notice : cet arrêté qualifiant le niveau de risque influenza aviaire hautement pathogène est pris suite à la mise en évidence d'une dynamique d'infection dans l'avifaune sauvage migratrice dans les pays voisins et vise à renforcer les mesures de surveillance et de prévention.

Références : l'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale (« législation sur la santé animale ») et ses actes secondaires ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 221-1-1 ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2023 relatif aux mesures de surveillance, de prévention, de lutte et de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ;

Vu l'avis n° 2016-SA-0245 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à « l'ajustement des niveaux de risque d'infection par l'influenza aviaire hautement pathogène, quelle que soit la souche, des oiseaux détenus en captivité sur le territoire métropolitain à partir des oiseaux sauvages » en date du 10 juillet 2017 ;

Vu l'avis n° 2022-SA-0138 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à « la réévaluation des critères d'élévation et de diminution du niveau de risque en raison de l'infection de l'avifaune par un virus influenza aviaire hautement pathogène » en date du 21 novembre 2022 ;

Considérant l'augmentation du nombre de cas d'influenza aviaire hautement pathogène dans l'avifaune sauvage dans plusieurs pays voisins ;

Considérant la dynamique de l'infection dans les couloirs de migration et la possibilité de diffusion du virus par ces oiseaux migrateurs, de passage sur le territoire français métropolitain,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le niveau de risque épizootique tel que mentionné à l'article 4 de l'arrêté du 25 septembre 2023 susvisé est qualifié de « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Art. 2. – L'arrêté du 7 juillet 2023 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène est abrogé.

Art. 3. – La directrice générale de l'alimentation et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 novembre 2023.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale adjointe à l'alimentation,
E. SOUBEYRAND

Annexe III - A.N. 16 mars 2016

NOM DEPT	INSEE COM	COMMUNE	ZONE A RISQUE PARTICULIER
CALVADOS	14687	LE THEIL-EN-AUGE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
CALVADOS	14694	LE TORQUESNE	VALLEE DE LA TOUQUES ET DE LA DIVE
CALVADOS	14699	TOUQUES	VALLEE DE LA TOUQUES ET DE LA DIVE
CALVADOS	14701	TOURGEVILLE	VALLEE DE LA TOUQUES ET DE LA DIVE
CALVADOS	14706	TOURVILLE-EN-AUGE	VALLEE DE LA TOUQUES ET DE LA DIVE
CALVADOS	14711	TREVIERES	ISTHME DU COTENTIN
CALVADOS	14712	TROARN	VALLEE DE LA TOUQUES ET DE LA DIVE
CALVADOS	14715	TROUVILLE-SUR-MER	VALLEE DE LA TOUQUES ET DE LA DIVE
CALVADOS	14723	VALSEME	VALLEE DE LA TOUQUES ET DE LA DIVE
CALVADOS	14731	VAUVILLE	VALLEE DE LA TOUQUES ET DE LA DIVE
CALVADOS	14748	VIEUX-BOURG	VALLEE DE LA TOUQUES ET DE LA DIVE
CALVADOS	14754	VILLERS-SUR-MER	VALLEE DE LA TOUQUES ET DE LA DIVE
CALVADOS	14755	VILLERVILLE	VALLEE DE LA TOUQUES ET DE LA DIVE
CALVADOS	14763	VOUILLY	ISTHME DU COTENTIN
CHARENTE-MARITIME	17003	AIGREFEUILLE-D'AUNIS	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17007	ANAIS	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17008	ANDILLY	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17009	ANGLIERS	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17010	ANGOULINS	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17012	ANNEZAY	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17015	ARCES	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17018	ARDILLIERES	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17019	ARS-EN-RE	ILE DE RE
CHARENTE-MARITIME	17021	ARVERT	LA GIRONDE

NOM DEPT	INSEE COM	COMMUNE	ZONE A RISQUE PARTICULIER
CHARENTE-MARITIME	17028	AYTRE	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17030	BALANZAC	MOEZE-MARENNE SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17032	BALLON	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17034	BARZAN	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17036	BEAUGEAY	MOEZE-MARENNE SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17041	BENON	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17045	BEURLAY	MOEZE-MARENNE SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17050	BOIS	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17051	LE BOIS-PLAGE-EN-RE	ILE DE RE
CHARENTE-MARITIME	17057	BOUHET	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17058	BOURCEFRANC-LE-CHAPUS	MOEZE-MARENNE SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17059	BOURGNEUF	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17060	BOUTENAC-TOUVENT	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17063	BREUIL-LA-REORTE	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17064	BREUILLET	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17065	BREUIL-MAGNE	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17068	BRIE-SOUS-MORTAGNE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17075	CABARIOT	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17079	CHAILLEVETTE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17080	CHAMBON	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17083	CHAMPAGNE	MOEZE-MARENNE SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17084	CHAMPAGNOLLES	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17091	CHARRON	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17093	LE CHATEAU-D'OLERON	MOEZE-MARENNE SEUDRE-ILE D'OLERON

NOM DEPT	INSEE COM	COMMUNE	ZONE A RISQUE PARTICULIER
CHARENTE-MARITIME	17094	CHATELAILLON-PLAGE	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17097	LE CHAY	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17098	CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17103	CHERVETTES	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17107	CIRE-D'AUNIS	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17109	CLAVETTE	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17119	CORME-ECLUSE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17121	LA COUARDE-SUR-MER	ILE DE RE
CHARENTE-MARITIME	17127	COURCON	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17131	COZES	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17132	CRAMCHABAN	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17136	CROIX-CHAPEAU	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17139	DOEUIL-SUR-LE-MIGNON	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17140	DOLUS-D'OLERON	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17142	DOMPIERRE-SUR-MER	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17146	ECHILLAIS	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17151	L'EGUILLE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17152	EPARGNES	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17153	ESNANDES	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17155	ETAULES	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17158	FERRIERES	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17160	FLOIRAC	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17161	LA FLOTTE	ILE DE RE
CHARENTE-MARITIME	17166	FORGES	MARAIS D'YVES

NOM DEPT	INSEE COM	COMMUNE	ZONE A RISQUE PARTICULIER
CHARENTE-MARITIME	17168	FOURAS	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17174	GENOUILLE	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17182	LA GREVE-SUR-MIGNON	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17183	GREZAC	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17184	LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17185	LE GUA	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17186	LE GUE-D'ALLÈRE	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17189	HIERS-BROUAGE	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17190	L'HOUMEAU	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17193	LA JARNE	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17194	LA JARRIE	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17200	LAGORD	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17201	LA LAIGNE	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17203	LANDRAIS	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17205	LOIRE-LES-MARAIS	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17207	LOIX	ILE DE RE
CHARENTE-MARITIME	17208	LONGEVES	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17210	LORIGNAC	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17216	LUSSANT	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17218	MARANS	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17219	MARENNES	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17221	MARSAIS	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17222	MARSILLY	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17225	LES MATHES	LA GIRONDE

NOM DEPT	INSEE COM	COMMUNE	ZONE A RISQUE PARTICULIER
CHARENTE-MARITIME	17168	FOURAS	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17174	GENOUILLE	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17182	LA GREVE-SUR-MIGNON	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17183	GREZAC	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17184	LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17185	LE GUA	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17186	LE GUE-D'ALLERE	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17189	HIERS-BROUAGE	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17190	L'HOUMEAU	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17193	LA JARNE	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17194	LA JARRIE	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17200	LAGORD	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17201	LA LAIGNE	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17203	LANDRAIS	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17205	LOIRE-LES-MARAI	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17207	LOIX	ILE DE RE
CHARENTE-MARITIME	17208	LONGEVES	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17210	LORIGNAC	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17216	LUSSANT	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17218	MARANS	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17219	MARENNES	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17221	MARSAIS	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17222	MARSILLY	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17225	LES MATHES	LA GIRONDE

NOM DEPT	INSEE COM	COMMUNE	ZONE A RISQUE PARTICULIER
CHARENTE-MARITIME	17228	MEDIS	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17230	MESCHERS-SUR-GIRONDE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17236	MIRAMBEAU	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17237	MOEZE	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17245	MONTROY	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17246	MORAGNE	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17247	MORNAC-SUR-SEUDRE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17248	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17253	MURON	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17255	NANCRAS	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17264	NIEUL-SUR-MER	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17265	NIEULLE-SUR-SEUDRE	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17267	NUAILLE-D'AUNIS	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17272	PERE	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17274	PERIGNY	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17284	PONT-L'ABBÉ-D'ARNOULT	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17286	LES PORTES-EN-RE	ILE DE RE
CHARENTE-MARITIME	17291	PUILBOREAU	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17292	PUY-DU-LAC	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17293	PUYRAVAULT	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17297	RIVEDOUX-PLAGE	ILE DE RE
CHARENTE-MARITIME	17299	ROCHEFORT	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17300	LA ROCHELLE	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17303	LA RONDE	MARAIS POITEVIN OUEST

NOM DEPT	INSEE COM	COMMUNE	ZONE A RISQUE PARTICULIER
CHARENTE-MARITIME	17306	ROYAN	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17307	SABLONCEAUX	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17308	SAINT-AGNANT	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17311	SAINT-AUGUSTIN	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17312	SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17315	SAINT-CHRISTOPHE	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17317	SAINT-CIERS-DU-TAILLON	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17318	SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES	ILE DE RE
CHARENTE-MARITIME	17320	SAINT-COUTANT-LE-GRAND	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17321	SAINT-CREPIN	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17322	SAINT-CYR-DU-DORET	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17323	SAINT-DENIS-D'OLERON	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17325	SAINT-DIZANT-DU-GUA	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17328	SAINT-FORT-SUR-GIRONDE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17329	SAINT-FROULT	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17330	SAINTE-GEMME	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17333	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17335	SAINT-GEORGES-DES-AGOUTS	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17337	SAINT-GEORGES-D'OLERON	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17338	SAINT-GEORGES-DU-BOIS	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17340	SAINT-GERMAIN-DE-MARENCENNES	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17342	SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17346	SAINT-HIPPOLYTE	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17348	SAINT-JEAN-D'ANGLE	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON

NOM DEPT	INSEE COM	COMMUNE	ZONE A RISQUE PARTICULIER
CHARENTE-MARITIME	17349	SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17351	SAINT-JUST-LUZAC	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17352	SAINT-LAURENT-DE-LA-BARRIERE	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17353	SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17359	SAINT-MARD	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17360	SAINTE-MARIE-DE-RE	ILE DE RE
CHARENTE-MARITIME	17362	SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17369	SAINT-MARTIN-DE-RE	ILE DE RE
CHARENTE-MARITIME	17373	SAINT-MEDARD-D'AUNIS	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17375	SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17376	SAINT-OUEN-D'AUNIS	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17380	SAINT-PALAIS-SUR-MER	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17382	SAINT-PIERRE-D'AMILLY	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17385	SAINT-PIERRE-D'OLERON	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17389	SAINTE-RADEGONDE	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17390	SAINTE-RAMEE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17391	SAINT-ROGATIEN	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17392	SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17393	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17394	SAINT-SATURNIN-DU-BOIS	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17396	SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17405	SAINT-SORLIN-DE-CONAC	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17406	SAINT-SORNIN	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17407	SAINTE-SOULLE	MARAIS POITEVIN OUEST

NOM DEPT	INSEE COM	COMMUNE	ZONE A RISQUE PARTICULIER
CHARENTE-MARITIME	17408	SAINT-SULPICE-D'ARNOULT	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17409	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17410	SAINT-THOMAS-DE-CONAC	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17411	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17413	SAINT-VIVIEN	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17414	SAINT-XANDRE	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17420	SALLES-SUR-MER	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17421	SAUJON	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17424	SEMOUSSAC	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17425	SEMUSSAC	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17429	SOUBISE	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17434	SURGERES	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17437	TALMONT-SUR-GIRONDE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17439	TAUGON	MARAI POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17443	THAIRE	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17447	LE THOU	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17448	TONNAY-BOUTONNE	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17449	TONNAY-CHARENTE	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17452	LA TREMBLADE	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17453	TRIZAY	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17455	LA VALLEE	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17457	VANDRE	MARAI D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17461	VAUX-SUR-MER	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17463	VERGEROUX	MARAI D'YVES

NOM DEPT	INSEE COM	COMMUNE	ZONE A RISQUE PARTICULIER
CHARENTE-MARITIME	17466	VERINES	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17472	VILLEDoux	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17479	VIROLLET	LA GIRONDE
CHARENTE-MARITIME	17480	VIRSON	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17482	VOUHE	MARAIS POITEVIN OUEST
CHARENTE-MARITIME	17483	YVES	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17484	PORT-DES-BARQUES	MARAIS D'YVES
CHARENTE-MARITIME	17485	LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHARENTE-MARITIME	17486	LA BREE-LES-BAINS	MOEZE-MARENNES SEUDRE-ILE D'OLERON
CHER	18001	ACHERES	LA SOLOGNE
CHER	18004	ALLOGNY	LA SOLOGNE
CHER	18005	ALLOUIS	LA SOLOGNE
CHER	18007	APREMONT-SUR-ALLIER	FLEUVE LOIRE EN BOURGOGNE
CHER	18011	ARGENT-SUR-SAUDRE	LA SOLOGNE
CHER	18015	AUBIGNY-SUR-NERE	LA SOLOGNE
CHER	18030	BLANCAFORT	LA SOLOGNE
CHER	18036	BRINAY	LA SOLOGNE
CHER	18037	BRINON-SUR-SAUDRE	LA SOLOGNE
CHER	18047	LA CHAPELLE-D'ANGILLON	LA SOLOGNE
CHER	18067	CLEMONT	LA SOLOGNE
CHER	18075	COURS-LES-BARRES	FLEUVE LOIRE EN BOURGOGNE
CHER	18082	CUFFY	FLEUVE LOIRE EN BOURGOGNE
CHER	18088	ENNORDRES	LA SOLOGNE
CHER	18096	FOECY	LA SOLOGNE